

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP section langues vivantes-lettres, option allemand-lettres, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Président

M. Rémy CORTELL
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d' AIX-MARSEILLE

Vice-Présidente

Mme Laurence KANOUTE
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie d' ORLEANS-TOURS

Membres du jury

M. Eric BERTHOLOM
Professeur de lycée professionnel

Académie d' ORLEANS-TOURS

M. Jean-Pascal DUFLOS
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d' AMIENS

Mme Marie-Eve HARTMANN
Professeure de lycée professionnel

Académie de STRASBOURG

Mme Sanah JASSIN
Professeure de lycée professionnel

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Helga LUX
Professeure agrégée

Académie de NORMANDIE

M. Denis MALHEIRO
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Odile PAGEAUX
EC. R Professeure de lycée professionnel

Académie de RENNES

M. Joël REARD
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

Mme Anja SIEMON
Professeure agrégée

Académie de STRASBOURG

Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines

Mme Corinne PILON HORNIER
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie de RENNES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 mars 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU

